



# + CLAIR 04/2019

**Le Gouvernement veut créer un RÉGIME UNIVERSEL qui remplacerait les 42 régimes existants. Avec ce système à points, chaque euro de cotisation ouvrira les mêmes droits pour tous, public comme privé. Une réforme à hauts risques qui devrait être dévoilée après les élections européennes mais les principes généraux semblent figés. Les conséquences pour les PN sont potentiellement explosives...**

## Rappel du système actuel: Nos retraites PN en France comportent 3 niveaux

**- 1er niveau : c'est le régime de base.** Il est destiné aux salariés du secteur privé et aux indépendants. Ce régime est obligatoire et est lié au statut. **Nous PNC cotisons à la CNAV.** À compter de 2022 il faudra attendre 67 ans pour une retraite à taux plein.

**- 2nd niveau : c'est le régime complémentaire.** Il est généralement par répartition et varie selon la profession. La plus grande partie est gérée par l'Agirc-Arrco, mais **certaines professions ont des régimes propres comme nous les PN avec la CRPN.**

C'est un régime obligatoire, inscrit dans la loi, géré par la CRPN de façon autonome et qui s'auto-finance. Il permet des conditions de liquidation adaptées aux particularités des métiers PN, bien plus favorables que le régime de base, moyennant des cotisations plus élevées.

**- 3ème niveau : le régime supplémentaire.** C'est un système par capitalisation qui s'ajoute aux deux premiers niveaux, il est facultatif, mis en place par l'employeur. Chez AF c'est **l'article 83**, on le retrouve ailleurs sous forme de **PERE** ou de **PERCO** (en négociation actuellement chez easyjet), alors que dans d'autres compagnies comme Hop ou XL Airways il n'existe aucun dispositif supplémentaire.

**FOCUS CRPN :** en plus de servir des pensions, notre caisse est aussi un outil de prévoyance puisqu'en cas de décès lors d'un accident aérien en service ou d'invalidité définitive avec imputabilité au service, cela ouvre droit au versement d'un capital.



# Projet de réforme du Régime Universel, dit «RU»

Demain on aura toujours 3 niveaux de retraite avec le RU qui remplacerait le régime de base de la CNAV, mais avec **une différence majeure, les cotisations**: au lieu de cotisations (salariales+patronales) à hauteur de 17,45% sur 1 PSS (pour Plafond Sécurité Sociale, c'est la partie de salaire annuelle sur laquelle s'appliquent les cotisations, soit 1 PSS = environ 40000€/an), Le Haut Commissariat aux réformes des retraites (HCRR) prévoit à ce stade qu'elles montent à 28% et sur 3 PSS (environ 120 000€/an).

**La conséquence est simple mais dramatique : beaucoup moins de cotisations pour le régime complémentaire CRPN.** et donc des prestations bien moindres.

Pour que la situation soit limpide pour tous les PNC, et parce que notre rôle est d'imaginer le meilleur mais aussi et surtout de nous préparer au pire, **on parle de potentiellement devoir travailler jusqu'à 62 ans et/ou percevoir 40% de moins que la pension moyenne actuelle servie aux PNC.**

Mais ce n'est pas tout !

Nos interlocuteurs qui préparent cette réforme nous promettent la fin du **caractère légal** (inscrit dans la loi, précisément dans le Code Des Transports) et **obligatoire** (un PNC ou une compagnie aérienne basée en France ont l'obligation d'y cotiser) de notre régime de retraite CRPN.

**Nous pouvons aussi être inquiets pour notre âge légal de départ à la retraite** fixé aujourd'hui à 55 ans.

Même si nous obtenions des systèmes compensatoires «encadrés» et des garanties sur le niveau de nos acquis, **garderions-nous la gestion de notre caisse de retraite en toute autonomie** ou sera-t-elle confiée aux mêmes qui gèrent aujourd'hui si bien le régime général ?!...



Certains voudraient nous faire croire que notre CRPN n'est pas en grande forme. Et nous lisons même dans un tract du SNPL la nécessité d'une réforme «paramétrique» à -25%, c-à-d qu'il faudrait agir sur la durée de nos carrières, des cotisations ou du niveau de nos pensions (certainement un mix des 3) pour parvenir à cette « économie ».

A ce stade nous n'en avons aucune certitude mais une chose est certaine **notre caisse a toujours par le passé démontré qu'elle était capable de s'auto-gérer.**

## C'est pourquoi à l'UNAC :

- Nous RÉCLAMONS le maintien de notre Régime Légal complémentaire Obligatoire.
- Nous RÉCLAMONS le maintien d'un âge légal de départ à la retraite conforme à la pénibilité de notre métier PNC.
- Nous RÉCLAMONS des pensions décentes et à la hauteur de nos importantes cotisations.
- Nous RÉCLAMONS la préservation de notre système de prévoyance protecteur et plus globalement la prise en compte de nos spécificités de navigants.

Pour l'heure il n'est pas encore temps de déclarer la guerre, les tractations avec les autorités sont permanentes et la coordination avec tous les syndicats PNC de toutes les compagnies françaises est en cours.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre notre corporation PNC par tous les moyens si nécessaire.

**PNC, A VOS POSTES, nous déclençons la phase d'alerte.**



## Défendons notre avenir